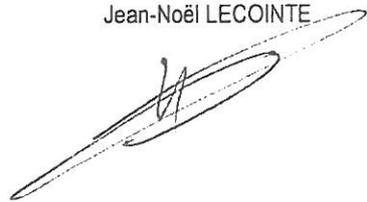


Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 18 décembre 2024
Extrait du registre des délibérations

n° 2024-12-18-07

Date de la convocation	L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.
12/12/2024	
Convoqués : 23	Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Annie COCHET, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Frédéric PINOIT, Patrick BERMOND, Vincent DAINE, Gérard LEROY, Anne-Marie LATEUR et Céline TAMPIGNY
Présents : 13	Étaient représentés : Nicolas BLIN par Maryse-Corinne ROSE, Catherine CATHELY-WANTIEZ par Pierre DURAND, Richard BENOIT par Sonia DOUAY et Edith DELBEY par Annie COCHET
Représentés : 4	Étaient absentes excusées : Marylène FRANZ et Marie-Hélène MARCEL
Absents : 6	Étaient absents non excusés : Paulo MARCELO, Karine PAGEAU, Sébastien VILLAIN et Tristan ROUSSEL DASSONVILLE
OBJET :	Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance.
Patrimoine	Monsieur le Maire explique que suite à la rétrocession des voiries du quartier du Mont Henry, la commune est propriétaire de plusieurs parcelles jouxtant les habitations. Or, certains de ces biens s'avérant petits et mal situés, ils sont sans intérêt pour la commune.
—	OBJET : La commune a donc effectué une demande de division parcellaire afin de pouvoir procéder à la cession de ces biens.
Cession parcelle cadastrée ZL 139	Monsieur LESORBE, par courrier du 7 novembre dernier, a informé Monsieur le Maire qu'il souhaiterait acquérir la parcelle cadastrée ZL n°139 d'une superficie de 10 m ² .
	Une estimation des parcelles visées a donc été réalisée par les Domaines de France, aboutissant à un prix de cession de 7.17€ / m ² . Cependant, afin de tenir compte des frais notariés à la charge de l'acquéreur ainsi que de l'entretien des parcelles déjà réalisé par les acquéreurs potentiels, il est proposé de céder les parcelles au prix de 5 € / m ² .
	LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré à l'unanimité,
	Décide :
	- De céder à Monsieur LESORBE Benjamin, la parcelle cadastrée ZL n°139, d'une superficie de 10 m ² , pour un montant de 50 €.
	- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.
	Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents
	Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Noël LECOINTE



Le Maire
Pierre DURAND

